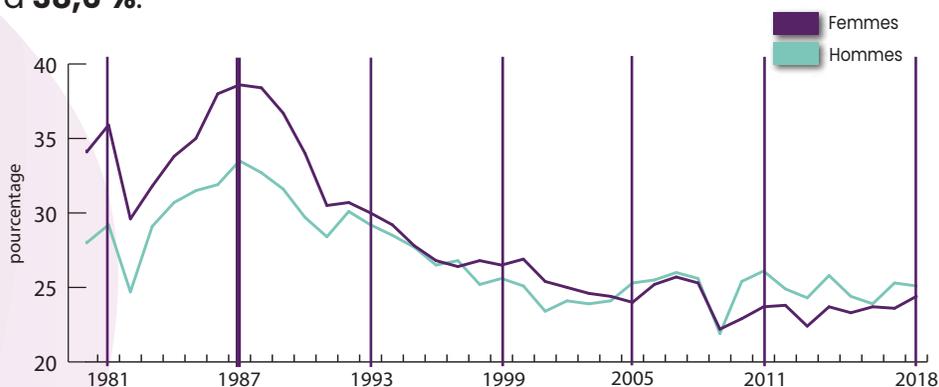


Coup d'œil sur la mobilité de la main-d'œuvre et la stabilité d'emploi chez les femmes

1980 à 2018

Le taux d'embauche¹ des femmes **pendant les années 1980** a été marqué par une hausse considérable du nombre de femmes entrant sur le marché du travail, et a atteint un sommet en **1987**, lorsqu'il s'est élevé à **38,6 %**.

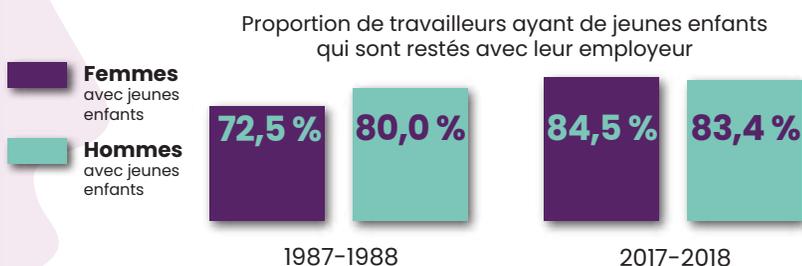
En 2018, les taux d'embauche des femmes et des hommes étaient semblables, se situant tous deux à environ **25 %**. Les nouvelles embauches concernent principalement les **professions traditionnellement** occupées par les hommes et les femmes.



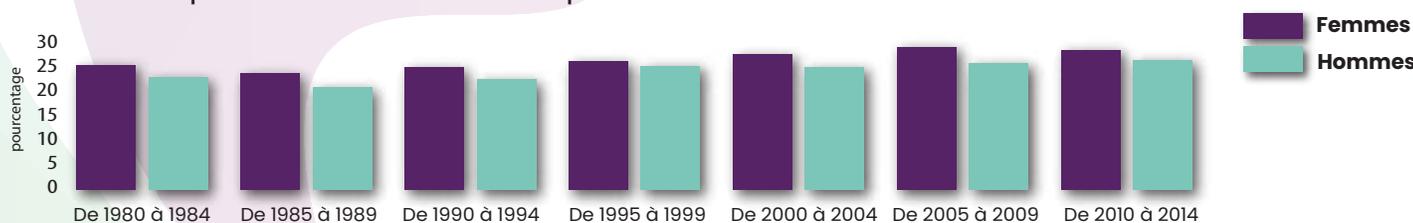
1. Le taux d'embauche désigne le nombre de nouveaux employés divisé par le nombre total de travailleurs.

En 2018, les professions à prédominance féminine, c'est-à-dire les professions dont plus de **70 %** de l'effectif est constitué de femmes, affichaient, en moyenne, **une plus grande stabilité d'emploi** que les professions à **prédominance masculine (82,9 % par rapport à 76,7 %)***.

À la fin des années 1980, les femmes qui avaient de jeunes enfants étaient **moins susceptibles** de rester auprès de leur employeur que leurs homologues de sexe masculin, mais en **2018, l'écart était négligeable**.



Les femmes sont tout aussi susceptibles que les hommes de conserver l'emploi qu'elles occupent, qu'il s'agisse d'un nouvel emploi, d'un emploi en cours ou d'un nouvel emploi d'une durée de cinq ans**.



* Renvoi au taux de maintien en poste sur un an pour les emplois en cours.
 ** Renvoi au taux de maintien en poste sur cinq ans.
 Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'article « Aussi mobiles et aussi stables : convergence entre les sexes en matière de mobilité de la main-d'œuvre et de stabilité d'emploi au Canada », accessible en ligne dans *Statistiques sur le travail : Documents de recherche (75-004-M)*.

Numéro au catalogue : 11-627-M | ISBN : 978-0-660-35750-8
 © Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2020